

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

1. Présentez-vous*!

Entreprise :

Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
Siège social
202, rue Pitt
Cornwall (Ontario)
Canada K6J 3P7

*Le mémoire sera rendu public et diffusé dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE; par conséquent il est important de s'en tenir aux seuls renseignements personnels utiles à l'argumentation développée dans le mémoire. Les renseignements tels que l'adresse et les numéros de téléphone doivent être fournis sur une page distincte.

Le mémoire doit être rédigé dans le respect des autres participants. Il ne doit pas comporter de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes.

Si le mémoire est volumineux, il est suggéré de l'accompagner d'un résumé d'une page.

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, société sans but lucratif, est responsable du passage sécuritaire et efficace du fret maritime dans les installations de la Voie maritime canadienne, qui comporte 13 écluses sur les 15 situées entre Montréal et le lac Érié. Elle s'assure que la Voie maritime demeure un réseau sécuritaire et bien géré, qu'elle partage avec son homologue américaine, la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

La Corporation a le mandat d'être efficace et sensible aux besoins des armateurs, des administrations portuaires, des agences maritimes et des administrations des provinces et des États.

Dans le cadre du mandat de la Corporation, nous soutenons que toute arrivée de navires méthaniers dans le bas du fleuve Saint-Laurent aurait pour effet de renforcer encore le rôle des transports maritimes. L'ajout de transits de méthaniers procurerait un moyen de répartir les frais généraux (p. ex., les services de la Garde côtière tels que déglçage, aides à la navigation et dragage) entre un plus grand nombre d'utilisateurs et ainsi de réduire les droits exigés par transit. Les transports maritimes seraient par conséquent plus attrayants pour les utilisateurs éventuels.

D'un point de vue environnemental, le mode maritime est le moyen de transport ayant la plus grande efficacité énergétique en termes de tonne par mille, et celui qui produit le moins d'émissions de gaz à effet de serre. Le fait de transporter davantage de marchandises par le mode maritime pourrait rehausser l'efficacité énergétique, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et réduire la congestion sur nos routes, ce qui améliorerait notre qualité de vie.

Nous choisissons de ne pas commenter les autres aspects de ce dossier puisqu'ils ne relèvent pas de notre mandat.

3. *Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?*

Aucun commentaire.

4. *L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?*

Aucun commentaire.

5. *Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?*

Aucun commentaire.

6. *Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?*

Aucun commentaire.

7. *Avez-vous d'autres suggestions ?*